



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DES TARIFS DES
STAGES ORGANISÉS DURANT LES
VACANCES SCOLAIRES POUR LES JEUNES
DE 11 A 15 ANS**

**DÉCISION N° DM-23-365
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9ème maire-adjoint ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2023 portant sur la création d'une tarification des stages organisés pendant les vacances scolaires pour les jeunes de 11 à 15 ans ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour ces stages pour l'année scolaire 2023/2024 ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les stages organisés pendant les vacances scolaires durant l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total	21 €	31 €	42 €	52 €	63 €	73 €	83 €	89 €	94 €	99 €	104 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE